

**COMMUNE DE YEBLES – 77390-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le treize septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marième TAMATA-VARIN, Maire de Yèbles.

Présents : MM. TAMATA-VARIN, AUBRET, POTELLE, PAIN, MICHEL, SEMONSU, CASSON, PERISSUTTI, SERGEANT, DEPUILLE.

Absents excusés : Mr CATOIRE qui donne pouvoir à Mr SERGEANT, Mme BUISSON, MM. ROUX, ANGER.

Secrétaire de séance : Mme PAIN.

Nbre de membres en exercice : **14**

Nbre de membres présents : **10**

Nbre de votants : **11**

Date de la convocation : 06/09/2018

Date d'affichage : 20/09/2018

N° 52/2018 REGLEMENT DU CITY STADE ET DE L'AIRE DE JEUX :

Madame le Maire donne lecture du règlement élaboré pour le city stade et l'aire de jeux de Yèbles.

Après délibération, le Conseil Municipal **APPROUVE, à l'unanimité**, le règlement du city stade et de l'aire de jeux de Yèbles qui sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Marième TAMATA-VARIN.